

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 15 avril 2025
---	---

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	22 + 7 pouvoirs	07 avril 2025	08 avril 2025

N° délibération	Objet
2025-064	Représentants au SIVU d'abattage de la région du Faou

Le 15 avril 2025 à 18 heures, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle des associations à Plouyé sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BOLAZEC : Coralie JEZEQUEL

BOTMEUR : Eric PRIGENT

BRASPARTS : Anne ROLLAND, Jean-Yves BROUSTAL, Josiane GUINVARC'H

BRENNILIS : Marie-Noëlle JAFFRE

HUELGOAT : Marc QUEMENER, Gérard TOSSER, Jacques THEPAUT, Marie-Brigitte BRETHERS

LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU, Eric GONIDEC

LOQUEFFRET : Alain HAMON

PLOUYE : Arnaud COZIEN, Grégory LE GUILLOU

SAINT-RIVOAL : Laurent RANNOU

SCRIGNAC : Georges MORVAN, André PAUL, Jean LE GAC

Pouvoirs : Hubert LE LANN à Eric PRIGENT, Brigitte COURBEZ à Anne ROLLAND, Barbara PERRON à Jean-Yves BROUSTAL, Philippe ROBERT DANTEC à Josiane GUINVARC'H, Alexis MANAC'H à Marie-Noëlle JAFFRE, Typhaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL, Louis-Marie LE GUILLOU à Alain HAMON

Absent excusé : Christophe DANIEL

Secrétaire de séance : Grégory LE GUILLOU

Rapporteur : Jean-François DUMONTEIL

Le SIVU d'abattage de la région du Faou a été créé pour construire et gérer l'abattoir du Faou. Il s'agit de son unique compétence. Il regroupe 6 communes : Lopérec (adhérente de la Communauté de communes « Monts d'Arrée communauté »), Hanvec et L'Hôpital-Camfrout (adhérentes de Communauté d'agglomération de pays de Landerneau Daoulas) et Le Faou, Rosnoën et Pont de Buis les Quimerch (membres de la CCPCAM).

Chaque commune est représentée par 2 délégués au sein du comité syndical du SIVU. L'abattoir du Faou est géré via une convention de DSP de type affermage conclue avec la société CORRE. Cet abattoir est vétuste et sa mise norme n'est pas envisageable.

La CCPCAM est porteuse et maître d'ouvrage de la construction d'un nouvel abattoir devant prendre le relais de l'abattoir du Faou. Elle est également porteuse de la création d'un syndicat mixte ouvert qui a vocation à réunir la plupart des EPCI du Finistère et qui aura pour objet de poursuivre la mise en place et la gestion du nouvel abattoir de la CCPCAM.

La constitution, actuellement en cours, du syndicat mixte ouvert a conduit les EPCI à prendre la compétence « abattoir », ce qui a eu pour conséquence sur le plan institutionnel, par le mécanisme de représentation-substitution, que les EPCI se substituent aux communes membres du SIVU d'abattage de la région du Faou au sein du SIVU. Tel est le cas pour Monts d'Arrée communauté, la CA de pays de Landerneau Daoulas et la CCPCAM.

Par courrier du 17 mai 2024, la préfecture a informé le président du SIVU de sa transformation automatique en syndicat mixte fermé du fait du mécanisme de représentation substitution lui recommandant de procéder à une modification des représentants.

Dans ces conditions, suite à la substitution des EPCI aux communes au sein du SIVU, il est nécessaire que les EPCI procèdent à la désignation des nouveaux délégués pour les représenter au sein du comité syndical du SIVU. Mais dans ce cas, il est parfaitement possible qu'ils désignent pour siéger au Comité du SIVU des élus communaux (issu d'une commune membre) qui n'ont pas de mandat au sein des EPCI.

Actuellement les représentants de la commune de Lopérec sont Alain QUEFFELEC et Bruno TOULLEC, il est proposé qu'ils continuent leur fonction de représentant au sein du SIVU pour Monts d'Arrée Communauté jusqu'à la fin du mandat.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire désigne les deux représentants de la communauté de communes au sein du SIVU d'abattage de la région du Faou : Ms Alain QUEFFELEC et Bruno TOULLEC, élus municipaux de la commune de Lopérec.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,



Le secrétaire,

